

Modification de la Déclaration de Récolte ou SV11 ou SV 12 <u>avant revendication</u> (A remettre à l'ODG à chaque changement)

Je soussigné(e) :	
N° CVI	
Demeurant à :	

Récolte : 2 0 1

Ligne DR	Libellé (dénomination, couleur)	Déclaration initiale (ou dernière rectification) A la place de		Rectification II faut lire	
		IGP	IGP	IGP	IGP
4	Superficie (en ha)				
5	Récolte totale (avec lies) (en hl)				
15	Volume revendicable (vin clair sans lies) (en hl)				

Le:

Tampon et Signature du déclarant